

L'accompagnement à la scolarité jusqu'au CM2

Après 16h30, à l'école élémentaire, un temps d'étude et un temps d'activités ludo-éducatives sont proposés. Ils permettent un accompagnement individualisé de l'enfant et concerne tout enfant du CP au CM2.



Un goûter à trois composantes (féculents, produits laitiers et fruits) est servi à chaque enfant de 16h30 à 17h, puis les études surveillées sont encadrées de préférence par des enseignants volontaires jusqu'à 18h. À partir de 18h et jusqu'à 19h, les enfants rejoignent sur place les activités ludo-éducatives encadrées par les animateurs municipaux en attendant leurs parents.

La famille doit :

- remplir la fiche distribuée par l'école pour l'inscription à l'étude.
- s'acquitter d'un forfait mensuel calculé en fonction du quotient familial.

Un enfant qui aurait besoin d'un accueil exceptionnel une seule fois dans le mois, peut y prétendre sur la base d'un tarif spécifique.

Inscriptions auprès de l'enseignant.

Documents à fournir : Carnet de santé attestant des vaccins obligatoires à jour.

Dans les Maisons de quartier

> Du CP au CM2

Chaque soir de **16h30 à 18h15**, en période scolaire, les enfants sont accueillis dans les Maisons de quartier des Dix Arpents et de la Challe pour une aide aux leçons ainsi que des ateliers ludo-éducatifs. Des ateliers parents enfants sont proposés le lundi à la Maison des Dix Arpents et le mercredi après midi à la Maison de la Challe.

Pour tous renseignements et inscriptions, contactez le 01 34 48 35 73.

Si vous avez un peu de temps, des aptitudes et une envie d'aider les enfants après la classe, vous pouvez contacter les Maisons de la Challe et des Dix Arpents qui sont toujours à la recherche de bénévoles.

Liens utiles

[Devenez bénévoles pour l'accompagnement scolaire](#)

[Le soutien scolaire "Maxicours"](#)

Contact

Pour l'accompagnement scolaire dans les Maisons de quartier

Département Lien Social
Tél. 01 34 48 35 73